



Direction Générale Adjointe  
Proximité et Services à la Population  
**Direction du commerce, de l'artisanat  
et du domaine public**  
*Pôle Gestion du Domaine Public*

☎ 04.95 51 78 65.  
☎ 04.95 51 78 64  
commerce@ville-ajaccio.fr

**Mise en concurrence pour la création d'une aire de stationnement temporaire pour les bus touristiques du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 sur la commune d'Ajaccio.**

-----  
**FORMULAIRE D'OFFRE**  
-----

Joindre à ce formulaire :

- le règlement de consultation, paraphé à chaque page, et signé avec la mention « lu et approuvé », accompagné de l'attestation sur l'honneur complétée, datée et signée ;
- le formulaire d'offre, complété, daté et signé ;
- un extrait KBis datée de moins de 3 mois ;
- copie de la CNI/passeport du représentant légal de l'entreprise ;
- attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'exercice des activités économiques visées par la présente consultation et valable pour la période;
- l'attestation de contrôle technique / bureau contrôle portant mention des caractéristiques techniques et de performances du matériel ;

La Ville d'Ajaccio se réserve le droit de demander la communication de tout état manquant, cité ci-dessus.

**Date limite de réception des offres : Le 28 février 2019 à 18h00**

CANDIDAT :

Nom, Prénom :

.....

Adresse :

.....

Ville :

.....

Agissant en qualité de représentant d'une société (nom de la société et adresse du siège social)

.....

Téléphone :

.....

Adresse mail :

.....

**Critère montant de la redevance :**

**1) Critère montant de la redevance :** montant de la redevance annuelle réglée par le candidat est fixé à 5400 € + % de la part variable supérieure ou égale à 2% (délibération municipale n°2006-166).

Ce critère sera examiné à concurrence de 50 % dans le cadre du jugement des offres.

Les propositions seront classées par ordre décroissant de prix.

**Critère de prix du service :**

Ce critère sera examiné à concurrence de 30 % dans le cadre du jugement des offres.

Il est composé de deux sous critères :

**1er sous critère :** capacité technique du candidat (fiabilité et niveau de performance du matériel utilisé...) et du suivi des procédures obligatoires de vérification et maintenance technique (attestation bureau contrôle externe après montage du matériel obligatoire) pour une valeur de 20%

**2<sup>ème</sup> sous critère :** expérience antérieure du candidat, pour une valeur de 10%.

**Critère de faisabilité technique et capacité du candidat:**

**3) Critère du prix du service :** montant du prix public pratiqué unitaire.

Les propositions seront classées par ordre croissant de prix.

Ce critère sera examiné à concurrence de 20% dans le cadre du jugement des offres.

Les propositions du candidat feront l'objet d'états détaillés à joindre au formulaire d'offre.

**Signature (et cachet) du candidat**